

# BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM & Prénom de l'enfant : \_\_\_\_\_

Né(e) le : \_\_\_\_\_

RESPONSABLE DE L'ENFANT : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Tél. portable : \_\_\_\_\_

Comment avez-vous entendu parler de nous ? \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

SEJOUR CHOISI : \_\_\_\_\_

Dates : \_\_\_\_\_

Tarif correspondant : \_\_\_\_\_

Mode de règlement : \_\_\_\_\_

TRANSPORT CHOISI :

- à votre charge jusqu'au centre d'accueil  
 A/R de région parisienne  
 A/R Dijon, Besançon, Nancy, Strasbourg, Mulhouse, Montbéliard-Belfort  
(Entourez votre choix)

Ci-joint un acompte de **300€ par participant** au séjour, à l'ordre de l'Asso. Le Petit Prince, Ou copie de l'ordre de virement réalisé soit un total de \_\_\_\_\_

Le solde est à envoyer **spontanément 1 mois avant le départ** pour finaliser l'inscription.

Bulletin à reproduire si plusieurs inscriptions. Recopier sur papier libre si besoin.

J'ai bien pris connaissance des conditions générales, **Date et Signature :**



-----  
Adresser ce bulletin :

- Par courrier avec un chèque d'acompte à l'ordre de l'Association Le Petit Prince à : la Fontaine de l'Aube – 11 chemin de Lauris – 84160 Cadenet

OU

- Par mail à l'adresse : liens@lepetitprince.asso.fr, avec une copie de l'ordre de virement réalisé indiquant en référence votre nom et celui du séjour.

Notre RIB :

CAISSE D'EPARGNE PROVENCE ALPES CORSE						CEPAFRPP131	
Identification du compte pour une utilisation internationale (IBAN)							
FR76	1131	5000	0108	0089	2453	120	

## Siège social

Association Le Petit Prince

Fontaine de l'Aube

84160 Cadenet

Tél : 04 90 68 10 00

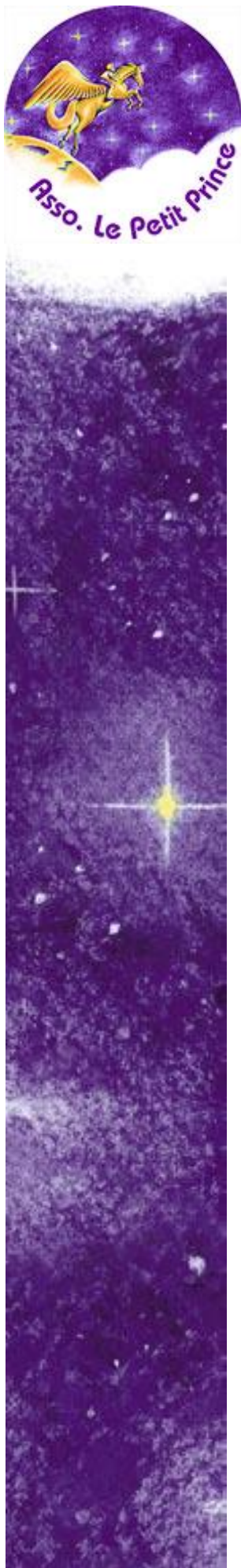
Email :

[lepetitprince@wanadoo.fr](mailto:lepetitprince@wanadoo.fr)

Site : [lepetitprince.asso.fr](http://lepetitprince.asso.fr)



Association loi 1901



# NOTRE CHARTE

## OBJECTIFS

- Un encadrement référant comme valeur d'exemple, au service de l'épanouissement des enfants.
- Une équipe rassemblée autour de compétences techniques mais aussi de valeurs humaines fortes : coopération, entraide, écoute, éducation à la paix, confiance et estime de soi.
- Utiliser la relation à la nature comme vecteur d'entraide, de solidarité, d'efforts et aussi de joie.
- Faire l'apprentissage de l'autonomie et de son corollaire la responsabilisation
- Susciter le respect de soi pour éveiller celui de l'autre et celui de la nature.
- Favoriser ainsi l'émergence de valeurs citoyennes sans avoir à les imposer de l'extérieur.
- Éveiller aux questions du bien-être, de l'alimentation, de l'équilibre du corps, à l'écoute des besoins, et leur satisfaction par des voies positives.
- Tout cela pour attiser le goût de la vie et l'ouverture aux autres.
- Dépasser le cadre du discours pédagogique pour pratiquer ces principes dans la vie quotidienne du séjour.

## GARANTIE

- Un encadrement motivé par l'application de ces objectifs impliquant une présence affective et une compétence professionnelle réelles.
  - Personnel pédagogique diplômé suivant la législation en vigueur. En moyenne un adulte pour 8 enfants.
  - Une alimentation de qualité, saine et variée, prise en charge directement par l'Association et privilégiant les produits frais en circuit court.
- Des projets entraînant l'initiative et la responsabilité, tous agréés Jeunesse et Sports. Un suivi régulier de l'assistant sanitaire, et du médecin si besoin. Familles immédiatement prévenues en cas de maladie ou de problème.
- Nouvelles régulières aux familles grâce à un blog Internet et au suivi du courrier des enfants.
  - Le choix d'un bon rythme de vie reposant sur une dépense et une récupération énergétiques adaptées à l'équilibre de chacun. Des activités riches et variées proposées au libre choix des participants.





# CONDITIONS GÉNÉRALES

## COTISATION

Le montant de la cotisation annuelle à l'Association est de 10€. Il est inclus dans le tarif du séjour. Le bulletin d'adhésion correspondant vous est adressé à l'inscription. Il est à retourner dûment rempli.

## RÉSERVATION

- Pour les individuels, nous adresser le bulletin d'inscription, accompagné du règlement correspondant. Les inscriptions sont enregistrées dans l'ordre d'arrivée des courriers.
- Pour les groupes, la réservation est effective après la signature d'une convention et le versement des premiers et seconds acomptes dans les délais prévus à cet effet.

## CONDITIONS DE PAIEMENT

Groupes :

- 40% à la réservation
- 45% un mois avant le départ
- Le solde à la fin du séjour

Individuels :

- 300€ à la réservation
- Solde un mois avant le départ

## PRIX

Calcul du meilleur rapport qualité/prix grâce à des coûts de fonctionnement de l'Association réduits au maximum. L'essentiel n'étant pas « l'emballage » des séjours, mais leur réalisation en profondeur.

Les prix sont nets et sans surprise, ils comprennent : la pension complète, le projet d'animation, le matériel, l'encadrement, l'assurance et l'assistance rapatriement.

## AIDES AU DEPART

- Bons CAF et chèques-vacances, si vous en disposez
- Bourses solidarité de la Jeunesse au Plein Air (renseignements au 01 44 95 81 20)
- L'Association Le Petit Prince attribue aussi ses propres bourses d'aide aux vacances sur le séjour « Bouge le Monde »

Télécharger le formulaire : <http://www.lepetitprince.asso.fr/soleil-au-coeur>

## DOSSIER DE LIAISON

- Suite à l'enregistrement de l'inscription, il vous est adressé une confirmation par email, puis une fiche d'inscription et une fiche trousseau. Dans les 10 jours qui précèdent le début du séjour, vous recevrez les consignes de départ (infos, argent de poche, courrier etc.), et la fiche voyage (lieu et heure de rendez-vous, coordonnées du centre).
- En cas de maladie ou d'accident nous prenons les mesures nécessaires et vous prévenons immédiatement.
- L'intégralité des sommes avancées pour les soins donnés aux enfants sont à rembourser à l'Association le jour du retour.

## DESISTEMENT – DEGRADATIONS – RENVOI

- Désistement : pour les individuels, plus de 2 mois avant le départ ou pour raisons médicales importantes et dûment justifiées, retenue des frais engagés soit 80 euros. Plus de 15 jours avant le départ, retenue de 50% du prix du séjour. Au-delà de cette période, aucun remboursement sauf raison médicale majeure.
- L'Association se réserve le droit de renvoyer à tout moment aux frais de la famille, un participant pour comportement mettant en jeu la sécurité du groupe. Tout séjour commencé est dû en entier.
- Toute détérioration non fortuite sera facturée au responsable légal de l'intéressé(e)
- Pour les groupes, accords liés à la signature d'une convention